

Bulletin d'inscription

-- MERCREDIS --

du 06 septembre au 18 octobre 2023

CONTACTS

Mobile : 06 73 74 16 26



L'envoi par mail fait foi de signature !! Vous n'avez donc pas à imprimer le bulletin avant de nous l'envoyer.
Remplissez-le en ligne, enregistrez-le et glissez-le en pièce jointe d'un mail que vous envoyez à

alsh@rochefoucauld-perigord.fr

Je soussigné(e) :	Nom :		Prénom :	
Adresse complète :				
Adresse mail :		N° de Tel :		
N° Allocataire (C.A.F./ M.S.A.) :		Quotient Familial :		

Renseignements et inscription de(s) enfant(s) :

NOM	PRENOM	NE(E) LE	AGE	COMMUNE DE SCOLARISATION + <u>NOM D'ECOLE POUR LA ROCHEFOUCAULD</u>

=> Cochez les mercredis de présence à l'Accueil de Loisirs :

Mercredi 06 septembre		Mercredi 13 septembre		Mercredi 20 septembre	
Mercredi 27 septembre		Mercredi 04 octobre		Mercredi 11 octobre	
Mercredi 18 octobre					

Le programme d'activités est consultable sur www.rochefoucauld-perigord.fr

Le délai d'annulation sans facturation est de cinq jours ouvrés avant la journée concernée = demander l'annulation le mercredi pour le mercredi suivant (les samedis et dimanches ne comptant pas). Il est impératif d'informer la direction (06.73.74.16.26 ou alsh@rochefoucauld-perigord.fr).

Passé le délai d'annulation, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

Toutefois, si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie ou autre motif, il est demandé de prévenir la direction, même hors délais d'annulation. Dans la limite de cinq annulations hors délais par année, seul le repas restera à votre charge,

Au-delà de ces cinq absences annoncées hors délai d'annulation, les journées suivantes seront facturées au plein tarif.

Si la famille ne prévient pas de l'absence de l'enfant, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés à plein tarif.

Pour que les différentes aides, (Comité d'Entreprise ...) soient prises en considération, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.

Une facturation par période sera établie à l'attention des familles.

Le paiement sera effectué dès réception de la facture, chèque à l'ordre du Trésor Public Confolens ou par Carte Bancaire dans certains bureaux de tabac de La Rochefoucauld ou de Montbron (liste disponible sur info.gouv.fr).

A _____ Le _____

Signature,

**N'attendez pas, car la capacité d'accueil est limitée. N'hésitez pas à contacter la direction pour vérifier vos inscriptions.
Si l'effectif est atteint, la demande d'inscription sera placée sur liste d'attente et vous en serez informés.**